



# SOCIETE DE TIR AUX ARMES SPORTIVES DE HESPERANGE

Association sans but lucratif, fondée en 1958. Affiliée à la FLTAS.  
Tél. : STH 36 98 61 / 62 - Fax : STH 36 98 63 - Email : sth@pt.lu  
BP 2677 L-1026 Luxembourg / CCPLLULL : IBAN LU07 1111 0314 1382 0000



## Règlement pour les conditions d'ouverture en situation exceptionnelle COVID-19 - déconfinement phase 2

- Le stand de tir est uniquement accessible durant deux créneaux horaires de 90 minutes par séance,

en semaine (les mardis, mercredis, jeudis) : 14h00-15h30 & 15h30-17h00

- les mardis et jeudis sont réservés exclusivement pour la discipline Pistolet
- les mercredis sont réservés exclusivement pour la discipline Carabine (petit & gros calibre)

les samedis matin : 09h00-10h30 & 10h30-12h00 : réservés Pistolet

les samedis après-midi : 14h00-15h30 & 15h30-17h00 : réservés Carabine  
(petit & gros calibre)

les dimanches matin : 09h00-10h30 : réservés Pistolet

les dimanches après-midi : 10h30-12h00 : réservés Carabine (petit & gros calibre)

- Les membres n'ont pas accès au site en dehors de ces créneaux horaires.
- La présence d'un commissaire de tir / membre du C.A. est obligatoire pour toute session de tir et pour toute la durée de chaque session de tir.
- Le nombre de tireurs pouvant entrer sur le site est limité par tranche horaire pour chaque discipline.
- Il est à bien noter que le stand ne sera ouvert que pour une discipline à la fois - ou bien pistolet ou bien carabine - alternativement entre les journées d'ouverture (excepté les weekends).
- **Autorisation pour le Tir aux Armes Sportives en plein air  
à partir de mardi, le 19 mai 2020.**

- PISTOLET :

**Stand 10 m « indoor » : actuellement pas d'autorisation**

**Stand 25 m** : 20 pas de tir à l'extérieur : tranche horaire de 90 minutes

20 pas de tir : 8 tireurs maximum pistolet gros calibre

**Stand 50 m** : 20 pas de tir à l'extérieur : tranche horaire de 90 minutes

10 pas de tir 1<sup>er</sup> stand 50 m : 4 tireurs maximum pistolet calibre .22

10 pas de tir 2<sup>e</sup> stand 50 m électronique : 4 tireurs maximum pistolet libre

- CARABINE :

CARABINE GROS CALIBRE & CARABINE PETIT CALIBRE

CARABINE GROS CALIBRE :

**Stand 100 m** : 10 pas de tir : 4 tireurs carabine maximum par tranche horaire de 90 minutes.

**1<sup>er</sup> stand 50 m** : 10 pas de tir, gros calibre : 4 tireurs carabine maximum par tranche horaire de 90 minutes.

CARABINE PETIT CALIBRE :

**2<sup>e</sup> stand 50 m , cibles électroniques, M.O.** : 10 pas de tir : 4 tireurs carabine maximum par tranche horaire de 90 min.

**Stand 10 m « indoor »: actuellement pas d'autorisation**

- Le site est ouvert sur plusieurs stands de tir par tranche horaire (voir disciplines), présence obligatoire d'un commissaire de tir & d'un membre du C.A. durant toute la séance de tir.
- Le respect des règles de sécurité, ainsi que des règles de distanciation physique (port du « masque » ainsi que la distance de 2 m entre personnes doivent être respectés) doit être total.
- Nos membres sont priés de se renseigner sur notre site internet [www.sth.lu](http://www.sth.lu) avant de prendre la route pour le stand de tir.
- Un système d'inscription nominative - préalable par email (minimum 1 jour à l'avance) - est mis en place, afin d'éviter que des membres ne se déplacent à Hesperange inutilement.
- La liste des inscriptions permet une gestion contrôlée des entrées et sorties (voir email).
- Les tireurs doivent obligatoirement présenter leurs cartes de membre **et d'identité**.
- Tous les tireurs doivent entrer simultanément sur le site au début du créneau horaire et en sortir simultanément à la fin de celui-ci (aucun mouvement de personnes incontrôlé durant la session de tir).
- Tout tireur ne respectant pas les consignes est dûment averti et en cas de récidive son droit d'accès au stand est révoqué jusqu'à la fin définitive de la période d'alerte COVID - 19.
- Aucun regroupement de personnes ne sera toléré.

Chers ami(e)s tireurs, nous faisons tout notre possible afin que la réouverture du stand se déroule dans les conditions optimales de sécurité et collégialité.

Hesperange, le 13 mai 2020

*Pour le Conseil d'Administration de la S.T.H.*

*Jos Di Lazzaro*

*Président*